

Importance de l'éducation : troisième article

Autor(en): **Horner, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040133>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1^{er} de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements à M. Lipp, gérant de l'imprimerie, rue de Romont, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Importance de l'éducation*, par M. R. Horner. — *De l'Instruction civique d'après les principes catholiques* (4^e article). — *Journal d'un Instituteur* (1^{er} article). — *Partie pratique*: Enseignement de la langue. — *Correspondance*. — *Chronique.*

IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION.

TROISIÈME ARTICLE.

L'enseignement moral proprement dit, dont il nous reste à parler, demande autant de discrétion et d'habileté que de dévouement et de persévérance. Parmi les maîtres qui s'en occupent, il en est qui pensent y réussir en empruntant des airs austères, en morigénant sans cesse les enfants et en redressant avec sévérité leurs moindres défauts. Ils se font certainement illusion. Que l'on n'oublie pas que le cœur de l'enfant reste toujours sous la garde de la liberté morale : rien ne pourra donc forcer jamais l'entrée de ce sanctuaire, si ce n'est la persuasion. L'âme humaine n'est pas une citadelle que l'on emporte d'assaut par la contrainte : elle oppose le plus souvent une barrière infranchissable aux moyens coercitifs. Du reste, les vices à déraciner, les séductions à écarter, tous ces ennemis ne sont si difficiles à vaincre que parce qu'ils trouvent des complices dans les passions natives de l'homme et dans ses instincts les plus violents. Ce n'est donc que par des moyens détournés que nous parviendrons à pénétrer dans le cœur de l'enfant ; ce n'est qu'avec des ménagements qu'il nous sera permis de porter la main à ces vices qui lui sont chers et que nous avons à combattre.

Deux mots résumeront ici tout ce que nous pourrions dire sur ce thème : pour la réussite de cette œuvre, il faudrait le cœur d'une mère, avec la vigilance et la fermeté paternelles. Ce principe, c'est la nature elle-même qui nous le dicte.

Pour nous borner à quelques conseils pratiques sur cet inépuisable sujet, nous dirons que le maître doit faire d'abord une double étude : celle du tempérament et des inclinations de chacun de ses élèves et celle des préjugés, des vices et des mœurs publiques de la contrée où il exerce ses fonctions.

Chaque enfant a un caractère, des habitudes et des penchants différents, dont il est nécessaire de tenir compte. A l'exemple du médecin qui diversifie ses remèdes et ses prescriptions selon les maladies et selon le tempérament et l'état des personnes qu'il traite, l'instituteur doit savoir se faire tout à tous et adapter ses moyens de réforme morale, varier ses corrections, changer même jusqu'au ton de ses réprimandes, d'après le caractère et les besoins particuliers de chacun de ses élèves.

C'est là sans doute un art difficile auquel une vocation seule peut nous initier, mais que nous pouvons porter à un certain degré de perfection par l'expérience et l'esprit d'observation.

Que l'on évite toujours d'attaquer les défauts et les préjugés en les ridiculisant ou en les flétrissant d'une manière trop directe. Le cœur de l'enfant, une fois blessé par des réprimandes intempestives ou offensantes, resterait à jamais fermé à notre parole et à nos conseils.

On s'attachera de préférence à faire estimer et aimer les qualités opposées aux défauts que l'on veut combattre. Pour former le caractère et le cœur de l'enfant, l'instituteur profitera de toutes les occasions qui se présenteront à lui. Une dictée, une lecture, une anecdote quelconque lui fourniront souvent les meilleures leçons de morale, et ces leçons seront d'autant plus fructueuses qu'elles auront été amenées avec plus d'à-propos. Il trouvera lieu ainsi, tantôt d'affirmer les vérités et les principes contestés, tantôt de mettre en relief un bon exemple, tantôt de faire ressortir les suites fâcheuses de telle ou telle habitude, sans jamais avoir l'air d'aborder directement ces sujets qui répugnent naturellement à toute mauvaise inclination.

Mais pour être vraiment fructueux, l'enseignement moral ne doit pas être limité à la simple réforme de l'élève ; il doit s'étendre encore à toutes les influences extérieures qui pourraient com-

promettre le succès de l'éducation ou y contribuer. Que les enfants soient donc prémunis contre les mauvais exemples des parents, que l'on réagisse surtout contre tous les préjugés et les habitudes vicieuses et particulières de la contrée, que l'on relève par contre tout acte et tout exemple propres à les édifier. Nous n'avons pas besoin de dire que ce travail ne peut être entrepris qu'avec beaucoup de prudence et de circonspection.

Nous nous arrêtons ici en nous réservant toutefois de revenir plus tard sur ces importantes questions, que nous n'avons fait qu'effleurer.

Si l'éducation était ainsi comprise et pratiquée, quels bienfaits ne répandrait-elle pas sur la société? Est-il possible que l'enfant passe toute son adolescence en contact continu avec le maître sans subir l'influence de ses bons exemples, de ses conseils et de ses directions? Non. Et si l'instituteur est vraiment à la hauteur de sa mission, s'il a conscience de l'importance et de la grandeur de son ministère, s'il lui est donné d'occuper longtemps le même poste, s'il sent toute la responsabilité qu'il porte devant Dieu et devant les hommes, il régénérera insensiblement une commune, nous ne craignons pas de l'affirmer.

Mais que dans ses labeurs, il compte peu sur le concours des familles et encore moins sur leur reconnaissance. Les contrariétés et les déboires qui l'attendent sur son chemin, seront le plus souvent, hélas! en raison même de son dévouement et des services qu'il rendra. Qu'il ne s'en plaigne pas. Son œuvre est trop élevée pour être comprise et appréciée de tout le monde, elle est trop méritoire pour qu'elle puisse être dignement rémunérée sur cette terre. Qu'il ne demande donc point aux hommes le repos et la récompense qu'il mérite. Dieu seul les lui donnera.

R. HORNER.



DE L'INSTRUCTION CIVIQUE D'APRÈS LES PRINCIPES CATHOLIQUES.

(4^e article.)

DE LA FAMILLE

La Famille, ou société domestique, est une société naturelle qui a pour but la conservation et la propagation de l'espèce humaine.